

EUVRALIA

Zone Artisanale Eyrialys - 33114 LE BARP

REDRESSEMENT JUDICIAIRE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT

ARTICLES L.631-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

JUGE-COMMISSAIRE : Madame Nathalie CRESPOS
JUGE-COMMISSAIRE SUPPLEANT : Monsieur Jean-Louis BLOUIN
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE : Maître Aurélien MOREL
Mission d'assistance
MANDATAIRE JUDICIAIRE : Laura LAFON
COMMISSAIRE DE JUSTICE : SCP BLANCHY LACOMBE
REPRESENTANT DES SALARIES : *Néant*
REPRÉSENTANT LÉGAL : Monsieur Benoit RONCAROLO
CONSEIL : Cabinet DNS – Maître Aurore SICET

N° DE GREFFE : 2024J01355

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 27 septembre 2024
JUGEMENT D'OUVERTURE : 15 octobre 2024
FIN DE LA PERIODE D'OBSERVATION : 15 octobre 2025

8 août 2025

S O M M A I R E

BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL	PAGE	3 - 12
RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES	PAGE	4
ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES	PAGE	5 - 8
SITUATION LOCATIVE	PAGE	9
PROCEDURES EN COURS	PAGE	9
SITUATION SOCIALE	PAGE	9
SITUATION ACTIVE ET PASSIVE	PAGE	9 - 10
DETAIL DES SURETES	PAGE	10
DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION	PAGE	11 - 12
 PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT	 PAGE	 13 - 19
PREVISIONS D'ACTIVITE	PAGE	14 – 15
MOYENS DE FINANCEMENT	PAGE	16
MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF	PAGE	17 - 18
ENGAGEMENTS/GARANTIES	PAGE	19
 OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE	 PAGE	 20 - 21

BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

FORME JURIDIQUE	SAS
RAISON SOCIALE	EUVRALIA
ENSEIGNE	<i>Sans objet</i>
DATE D'IMMATRICULATION	18 juin 2009
N° D'IMMATRICULATION RCS BORDEAUX	512 984 683
SIEGE SOCIAL	Zone Artisanale Eyrialys - 33114 LE BARP
OBJET SOCIAL	<i>Holding animatrice, toutes prestations de services</i>
REPRESENTANT LEGAL	Monsieur Benoit RONCAROLO – Président

CAPITAL

381.900,00 €	REPARTITION ACTUELLE	
	Monsieur Benoit RONCAROLO	200 000 actions
	Madame Christiane RONCAROLO	60 000 actions
	Monsieur Didier RONCAROLO	120 000 actions
	Total	381 900 actions

RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

Date de clôture des exercices	30 septembre
Comptes annuels déposés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI
Comptes annuels approuvés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI
Modalité de tenue de la comptabilité	Madame Justine FERREIRA Employée administrative
Identité de l'expert-comptable	Cabinet FIDUCIAL EXPERTISE 28 Avenue de la Mairie 33950 Lège Cap Ferret Monsieur Benjamin SARAH
Identité du commissaire aux comptes titulaire	Cabinet ACPC 23 Avenue Georges Clemenceau 33150 CENON Monsieur HEURTAUT Thomas
Identité du commissaire aux comptes suppléant	<i>Néant</i>
Les trois derniers rapports ont-ils certifié les comptes sans réserve ?	

ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES

1. CREATION

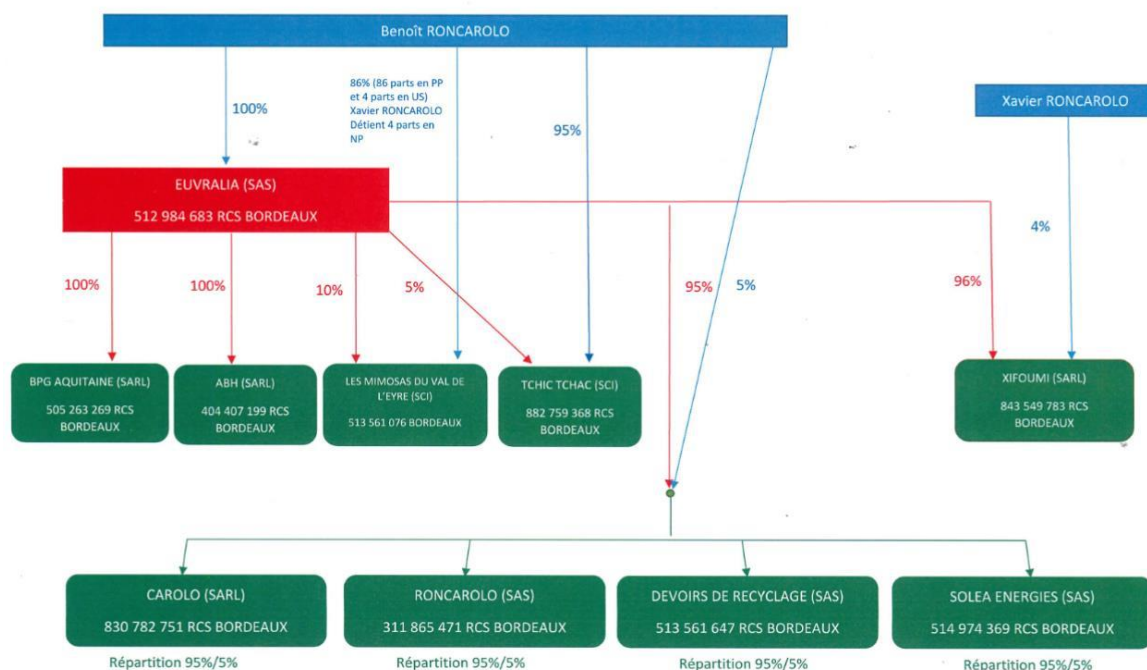
Créée en 2008, la société EUVRALIA, est la *holding* animatrice d'un Groupe composé de plusieurs sociétés intervenant à différentes étapes de la construction de biens immobiliers, allant de la détermination des méthodes de construction à leur réalisation complète puis leur éventuelle vente.

Son capital social est entièrement libéré et détenu par Monsieur Benoît RONCAROLO, actuel gérant de la structure et de ses filiales.

La société EUVRALIA est la *holding* du Groupe RONCAROLO, composé des sociétés suivantes :

- RONCAROLO exerçant une activité de génie civil, béton armé, terrassement, démolition, transport, exploitation et location de véhicules industriels et de matériels de travaux publics ;
- XIFOUMI spécialisée dans la fabrication d'armatures pour béton et d'éléments béton ;
- BPG AQUITAINE réalisant des travaux d'installation électrique ;
- ABH spécialisée dans le traitement des déchets non dangereux ;
- LES MIMOSAS DU VAL DE L'EYRE, SCI détenant une partie des actifs immobiliers du Groupe ;
- TCHIC TCHAC SCI détenant une partie des actifs immobiliers du Groupe ;
- CAROLO exerçant une activité de marchand de biens immobiliers ;
- DEVOIR DE RECYCLAGE, société intervenant dans la location et la mise à bail de propriété intellectuelle et de produits similaires à l'exception des œuvres soumises à copyright ;
- SOLEA ENERGIES produisant de l'électricité.

L'organigramme du groupe peut être synthétisé comme suit :



Des procédures de liquidation judiciaire ont été ouvertes en faveur des sociétés suivantes (figurant dans l'organigramme reproduit) :

- SARL G.F.E.P.A.B.H,
- SARL BPG AQUITAINE.

2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Le Groupe est spécialiste de l'ingénierie en génie civil et réalise des projets de constructions publics et privés.



Il s'appuie sur un savoir-faire particulier grâce à un service d'études intégré.

Les projets réalisés par le Groupe se concentrent notamment sur :

- des infrastructures,
- des projets industriels,
- des projets d'aménagements urbains et,
- des marchés publics.

Le Groupe est implanté en Nouvelle-Aquitaine et réalise des prestations sur tout le territoire de l'hexagone.

3. DIFFICULTES RENCONTREES

Le Groupe a rencontré des difficultés en 2018 que le dirigeant impute notamment à des problématiques de gestion et de rentabilité des chantiers. C'est dans ce cadre que Monsieur RONCAROLO a décidé de récupérer en direct la gestion des chantiers nécessitant alors une réorganisation de ceux-ci.

La crise du Covid-19 a par ailleurs conduit à un arrêt de règlement des clients impactant significativement la trésorerie du Groupe, en dépit d'une hausse sensible d'activité et de réalisation de chantiers sur cette période.

L'activité de la société a par la suite été impactée par :

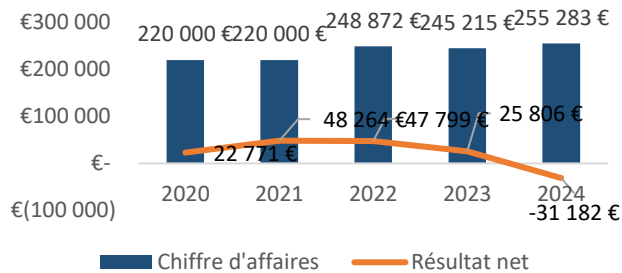
- la pénurie et l'augmentation du coût des matières premières qui a eu pour effet de ralentir le développement de l'activité au cours des derniers exercices,
- la situation financière rencontrée sur le secteur de l'immobilier et plus particulièrement concernant les promoteurs immobiliers qui impacte directement l'activité du Groupe,
- les difficultés liées au recrutement du personnel empêchant le Groupe de réaliser l'intégralité des travaux et conduisant ce dernier à refuser certains chantiers.

Cette situation a nécessairement impacté la situation de la *holding* vivant quasi-exclusivement des remontées de trésorerie de ses filles via la facturation de *management fees*.

Les performances historiques de la société EUVRALIA sont représentées comme suit :

En €	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Chiffre d'affaires	220.000	220.000	248.872	245.215	255.283
Produits d'exploitation	255.116	254.860	252.268	253.436	261.660
Charges d'exploitation	164.002	154.002	168.490	161.114	237.657
Résultat d'exploitation	710	44.228	34.607	16.198	24.004
Résultat financier	1.242	<1.350>	1.785	<4.851>	<61.421>
Résultat exceptionnel	0	<330>	5.261	<365>	0
IS	20.819	5.716	6.146	14.824	<6.235>
Résultat net	22.771	48.264	47.799	25.806	<31.182>
Disponibilités	57.967	36.246	34.616	169.349	32.335
Capitaux propres	704.922	723.167	740.946	736.732	675.530
Endettement	825.530	950.007	1.133.259	1.073.983	1.053.432
Total passif	1.530.452	1.673.174	1.874.204	1.810.714	1.728.962

Evolution du chiffre d'affaires et du résultat net



Les performances des autres entités du Groupe faisant l’objet de procédures de redressement judiciaire sont représentées comme suit :

▪ S’agissant de la société RONCAROLO :

En €	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
Chiffre d'affaires	6.543.224	6.653.316	11.139.238	8.103.342	7.249.506
Produits d'exploitation	6.670.617	6.972.613	11.411.283	8.197.636	7.348.110
Charges d'exploitation	6.584.053	6.762.405	11.226.666	8.062.873	9.041.930
Résultat d'exploitation	86.564	210.208	184.617	134.763	<1.693.820>
Résultat financier	1.519	<22.674>	<3.470>	4.022	<34.710>
Résultat exceptionnel	14.590	<7.363>	<19.660>	<87.342>	30.005
Résultat net	102.672	180.171	161.487	39.520	<1.698.525>
Disponibilités	1.512.428	650.053	455.519	789.895	537.522
Capitaux propres	495.698	675.870	837.357	876.877	<821.649>
Endettement	4.765.035	4.940.524	4.787.588	3.779.476	4.472.295
Total passif	5.260.733	5.616.394	5.624.945	4.656.353	4.521.314

▪ S’agissant de la société XIFOUMI :

En €	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Chiffre d'affaires	16.500	1 155.366	1 308.111	917.499	604.033
Produits d'exploitation	16.500	1 155.502	1 308.324	917.500	604.033
Charges d'exploitation	9.280	1 308.750	1 371.007	1 048.305	761.289
Résultat d'exploitation	7.220	<153.248>	<62.683>	<130.805>	<157.257>
Résultat financier	<3.638>	<2.672>	5.140	17.362	-
Résultat exceptionnel	-	<6>	6.187	-	-
IS	537	-	-	-	-
Résultat net	3.045	<155.925>	<61.637>	<148.168>	<157.257>
Disponibilités	33.381	110.142	77.802	30.803	46.284
Capitaux propres	8.453	<147.473>	<209.110>	<357.277>	<514.534>
Endettement	190.480	855.472	772.098	634.395	838.193
Total passif	198.933	707.999	562.988	277.117	323.659

4. ELEMENTS DECLENCHEURS DE LA PROCEDURE

Compte tenu d’un état de cessation des paiements caractérisé, le dirigeant de la société EUVRALIA a été contraint de procéder à une demande d’ouverture de redressement judiciaire en date du 27 septembre 2024.

Par jugement en date du 15 octobre 2024, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a donc ouvert une procédure de redressement judiciaire en faveur de la société EUVRALIA.

SITUATION LOCATIVE

SIEGE SOCIAL – INFORMATION NON COMMUNIQUEE

ADRESSE	Zone artisanale Eyrialis – 33114 LE BARP
BAILLEUR/ADRESSE	SCI LES MIMOSAS DU VAL DE L'EYRE Gérant : Monsieur Benoît RONCAROLO Zone artisanale Eyrialis - 33114 LE BARP
ACTIVITE AUTORISEE	Entreprise de travaux et de bâtiment, dont les travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre du bâtiment
DATE DE SIGNATURE DU BAIL	1 ^{er} décembre 2017 Avenant conclu le 1 ^{er} avril 2021
DUREE DU BAIL	9 ans
SUPERFICIE ET CONSTITUTION DES LOCAUX	Bureaux d'une superficie de 50 m²
MONTANT ANNUEL DU LOYER	8.400 €
PERIODICITE DU LOYER	Mensuel
DEPOT DE GARANTIE	Non prévu au bail
PROCEDURE EN COURS	Néant

PROCEDURES EN COURS

Aucune procédure en cours n'a été portée à la connaissance de l'Administrateur Judiciaire.

SITUATION SOCIALE

La société EUVRALIA n'emploie aucun salarié à date.

SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

1. SITUATION ACTIVE

	AU 30 SEPTEMBRE 2024 (COMPTES ANNUELS)	AU 30 SEPTEMBRE 2023 (COMPTES ANNUELS)
Immobilisations incorporelles		
• Autres immobilisations incorporelles	0 €	0 €
Immobilisations corporelles		
• Autres immobilisations corporelles	15.880 €	22.755 €
Immobilisations financières		
• Participations et créances rattachées (1)	435.068 €	500.785 €
• Autres immobilisations financières	30 €	30 €
SOUS-TOTAL	450.978 €	523.570 €
Stock	0 €	0 €
Créances		
• Clients et comptes rattachés	45.491 €	36.048 €
• Fournisseurs débiteurs	6.000 €	0 €
Autres		
• Etat, IS / taxes sur le chiffre d'affaires	14.749 €	3.510 €
• Autres créances (2)	1.178.215 €	1.077.085 €
Divers		
• Disponibilités	32.335 €	169.349 €
SOUS-TOTAL	1.277.984 €	1 285.992 €
TOTAL	1.728.962 €	1 810.714 €

(1) La société EUVRALIA est une holding détenant les titres des sociétés suivantes :

- ABH (RCS BORDEAUX n°404 407 199),
- BPG (RCS BORDEAUX n°505 263 269),
- XIFOUMI (RCS BORDEAUX n°843 549 783),
- SCI TCHC TCHAC (RCS BORDEAUX n°882 759 368),
- RONCAROLO (RCS BORDEAUX n°311 865 471).

(2) Les « autres créances » au 31/12/2024 correspondant essentiellement à créances intragroupe.

L'inventaire réalisé à l'ouverture de la procédure par le Commissaire de Justice désigné peut être synthétisé comme suit :

En €	Valeur d'exploitation	Valeur de réalisation
Matériel du bureau	67.900	44.200
Total général	67.900	44.200

2. ACTIF ET PASSIF COURANT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Selon les informations en la possession de l'Administrateur Judiciaire, la situation active-passif de la société au 30 juillet 2025 est la suivante :

ACTIF		PASSIF	
CLIENTS	Mémoire	FOURNISSEUR	Mémoire
DISPONIBILITES	22.597 €	SOCIAL / FISCAL	Mémoire
TOTAL	22.597 €	TOTAL	Mémoire

Au titre de la période d'observation, l'actif disponible ou disponible à court terme excède le passif exigible.

3. ETAT DU PASSIF

Le montant du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire en date du 30 juin 2025 s'élève à 243.171,60 € et peut être synthétisé comme suit :

Privilège	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif	Total avec Non définitif
Superprivilégié	5 005,69 €	0,00 €	5 005,69 €	0,00 €	5 005,69 €
Privilégié	27 065,75 €	0,00 €	27 065,75 €	31 414,41 €	58 480,16 €
Chirographaire	3 056,94 €	0,00 €	3 056,94 €	176 628,81 €	179 685,75 €
	35 128,38 €	0,00 €	35 128,38 €	208 043,22 €	243 171,60 €

Contestation	203 946,22 €
Provisionnel	4 097,00 €
Non définitif	208 043,22 €

Il est précisé que des créances font actuellement l'objet de contestation, représentant un montant total de 203 946,22 €.

En se basant sur le passif comptable et le passif déclaré dans le cadre de la procédure, l'expert-comptable de la société a pu attester, conformément aux dispositions de l'article L. 626-10 alinéa 2 du Code de commerce, d'une correspondance de ce dernier pour un montant global de 60 075,87 € (hors créances superprivilégiées).

DETAIL DES SURETES : NEANT

DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

1. EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Les performances de la société EUVRALIA sur les 7 premiers mois de la période d'observation sont les suivantes :

	du 01/10/2024 au 30/04/2025	% CA	du 01/10/2023 au 30/09/2024	% CA	Var. en val. annuelle en euros %	
Chiffre d'affaires H.T.	128 333	100,00	255 283	100,00	-35 283	-13,82
Ventes de marchandises						
Coût d'achat marchandises vendues						
Marge commerciale						
Production vendue	128 333	100,00	255 283	100,00	-35 283	-13,82
Production stockée						
Production immobilisée						
Production de l'exercice	128 333	100,00	255 283	100,00	-35 283	-13,82
Consommations de l'exercice	57 040	44,45	75 994	29,77	21 789	28,67
Valeur ajoutée	71 293	55,55	179 290	70,23	-57 073	-31,83
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assim.	801	0,62	3 444	1,35	-2 070	-60,12
Charges de personnel	125 452	97,75	151 345	59,29	63 715	42,10
Excédent brut d'exploitation	-54 960	-42,83	24 501	9,60	-118 717	#####
Reprises sur provisions et transferts	4 530	3,53	6 374	2,50	1 392	21,84
Autres produits			3	0,00	-3	#####
Dotations amortissements et prov.	2 422	1,89	6 875	2,69	-2 723	-39,61
Autres charges			-2	-0,00	2	100,00
Résultat d'exploitation	-52 852	-41,18	24 004	9,40	-114 607	#####
Quote-part des opérat. en commun						
Produits financiers			61 325	24,02	-61 325	#####
Charges financières			122 746	48,08	-122 746	#####
Résultat courant avant impôts	-52 852	-41,18	-37 417	-14,66	-53 186	#####
Produits exceptionnels	27 000	21,04			46 286	#####
Charges exceptionnelles	211	0,16			362	#####
Résultat exceptionnel	26 789	20,87			45 924	#####
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices			-6 235	-2,44	6 235	100,00
Résultat net de l'exercice	-26 063	-20,31	-31 182	-12,21	-13 497	-43,29

Pour rappel, les derniers éléments transmis en février 2025 faisant état des performances réalisées par la société EUVRALIA sur les mois d'octobre à décembre 2024 étaient les suivants :

En €	Du 01/10/2024 au 31/12/2024 (3 mois)	Du 01/10/2024 au 30/04/2025 (7 mois)	Du 01/01/2025 au 30/04/2025 (4 mois) (par soustraction)
Chiffre d'affaires	62.500	128.333	65 833
Produits d'exploitation	67.030	132.863	65 833
Charges d'exploitation	51.509	185.715	134 206
Résultat d'exploitation	15.521	<52.852>	<37.311>
Résultat financier	0	0	0
Résultat exceptionnel	<50.310>	26.789	<23.521>
Résultat net	<34.789>	<26.063>	8 726 €

Le chiffre d'affaires réalisé par la société EUVRALIA a atteint 128 K€ et résulte exclusivement des prestations de *management fees* facturées à sa filiale RONCAROLO. Les autres achats et charges externes correspondent à des primes d'assurance (29 K€ sur la période), au loyer (4,9 K€) ou encore à de la fourniture d'énergie (gaz : 3,5 K€).

La masse salariale prend en compte le salaire du dirigeant et de la directrice administrative et financière ayant quitté les effectifs en décembre 2024. Sur la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024, le résultat net est déficitaire à hauteur de 34 K€, étant précisé que celui-ci est grevé par des charges exceptionnelles représentant 50 K€.

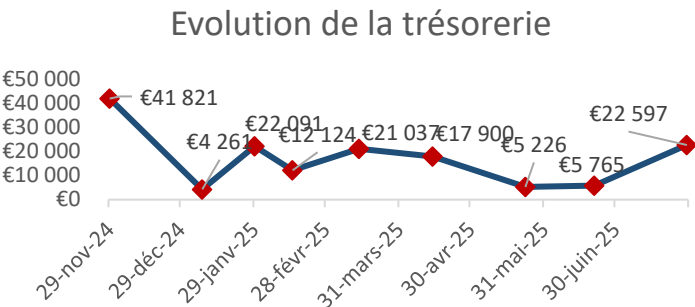
Sur la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2025, le résultat exceptionnel est de 27 K€ en raison de produits de cession d’éléments d’actifs, permettant ainsi de générer un bénéfice de 8,7 K€.

2. EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L’évolution de la trésorerie au cours de la période d’observation est la suivante :

En €	29-nov-24	07-janv-25	29-janv-25	14-févr-25	14-mars-25
Solde de trésorerie (selon fiche de trésorerie)	41 821 €	4 261 €	22 091 €	12 124 €	21 037€

En €	14-avr-25	23-mai-2025	21-juin-2025	30-juill-2025
Solde de trésorerie (selon fiche de trésorerie)	17 900 €	5 226 €	5 765 €	22 597 €



Les remontées effectuées par les filiales ont permis à la société EUVRALIA d’assurer le paiement de ses charges courantes.

3. ELEMENTS HORS EXPLOITATION

Aucun élément hors exploitation n’est à signaler.

4. CONSTAT DE LA SITUATION

Les sociétés opérationnelles du Groupe RONCAROLO ont rencontré des difficultés au cours des dernières années en lien avec la crise sanitaire du Covid-19, lesquelles se sont aggravées en 2024 en raison d’une dégradation rapide du marché immobilier et de l’augmentation exponentielle du coût des matières premières venue grever les marges.

Cette situation a subséquemment impacté la société EUVRALIA, faute pour ses filles de disposer d’une capacité contributive suffisante pour assurer le règlement des *management fees*.

La période d’observation a néanmoins permis à la société RONCAROLO de retravailler et rationaliser ses charges. Bien que des pertes soient constatées sur les 8 derniers mois, ces dernières sont sans commune mesure avec les performances 2024 et témoignent du retournement progressif de l’activité.

Dans ces conditions, la poursuite d’activité de la société RONCAROLO et les remontées de trésorerie vers sa société mère apparaissant sécurisées, la présentation d’un plan de redressement en faveur de la société EUVRALIA a été envisagée. Un plan de redressement a donc pu être établi et est présenté ci-après.

PROJET DE PLAN DE REDRESSEMENT

PREVISIONS D’ACTIVITE

1. EVOLUTION ENVISAGEE DU CHIFFRE D’AFFAIRES

Les prévisions établies par le cabinet d’expertise comptable de la société présentent une évolution du chiffre d’affaires de la société EUVRALIA comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Chiffre d’affaires	246 000 €	246 000 €	246 000 €	246 000 €	246 000 €	246 000 €

La synthèse du chiffre d’affaires est la suivante :

Chiffre d'affaires	Secteur	2024-2 025	%	2025-2 026	%	2026-2 027	%	2027-2 028	%	2028-2 029	Mar ge	Stoc ks	TVA Vent es	TVA Ach ats
PRESTATIONS VERS SAS RONCAROLO	Services	222 000		222 000		222 000		222 000		222 000	100%	0 jour	20%	20%
REFACT ASSHRANCE / VEHICULES AUX STE FILLES	Services	24 000		24 000		24 000		24 000		24 000	100%	0 jour	20%	20%
Total		246 000		246 000		246 000		246 000		246 000				

Il a été budgété un chiffre d’affaires sur chaque exercice 246 K€, ce qui correspond :

- pour 222 K€ aux facturations de *managements fees* à RONCAROLO,
- pour 24 K€ à des refacturations d’assurance.

2. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES VARIABLES

En raison de sa qualité *d’holding* du Groupe RONCAROLO, la société EUVRALIA ne possède pas de charges variables.

3. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES FIXES

L’évolution des charges fixes sur la durée du plan est la suivante :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Services extérieurs	65 160 €	65 160 €	65 160 €	65 160 €	65 160 €	65 160 €
Impôts et taxes	1 636 €	1 636 €	1 636 €	1 636 €	1 636 €	1 636 €
Rémunération dirigeant	100 800 €	100 800 €	100 800 €	100 800 €	100 800 €	100 800 €
Fournitures consommables	20 180 €	20 584 €	20 584 €	20 584 €	20 584 €	20 584 €
Total	187 776 €	188 180 €	188 180 €	188 180 €	188 180 €	188 180 €

Les charges fixes budgétées correspondent aux charges constatées au cours du dernier exercice comptable.

Niveau et perspectives d’emploi

Aucune embauche n’est envisagée à ce jour.

Arrêt/adjonction ou cession d’une activité

Aucun arrêt/adjonction ou cession d’activité n’est anticipé.

4. ETAT DU MARCHÉ ACTUEL ET EVOLUTION POSSIBLE

L'activité de la société EUVRALIA est celle d'une *holding* de telle sorte qu'elle est tributaire de l'évolution du marché de sa filiale RONCAROLO.

Pour rappel, la société RONCAROLO exerce une activité de génie civil, béton armé, terrassement, démolition, transport, exploitation et location de véhicules industriels et de matériel de travaux publics basée sur Bordeaux.

➤ Etat du marché au niveau national :

A l'échelle nationale, l'activité du BTP et de génie civil a connu un ralentissement depuis la crise sanitaire du Covid-19 lequel s'est fortement accéléré au cours de l'année 2024 en raison notamment :

- **d'une baisse des volumes** : le marché a constaté une baisse globale des demandes en lien avec un durcissement des accès aux financements et une augmentation sensible des taux d'intérêts peinant les clients à disposer de visibilité dans les projets.
- **d'une pression sur les marges** : la France enregistre depuis 2022 une hausse considérable des coûts de production dans le génie civil en lien avec l'explosion du coût des matières premières qui vient fortement grevé les marges et la rentabilité des sociétés spécialisées dans ce secteur d'activité.

Les cabinets comme XERFI anticipent néanmoins une forme de plateau du marché en 2025 avec une croissance modérée en 2026-2027 porté notamment par des besoins de nouvelles infrastructures durables ancrée dans un schéma de résilience climatique.

➤ Etat du marché en Nouvelle-Aquitaine :

Selon les études menées par la Banque de France, l'activité du BTP recule fortement depuis plusieurs trimestres avec une forte contraction des carnets de commandes, notamment en gironde. Les devis subissent une baisse des prix notamment du fait de la concurrence accrue.

Selon les prédictions retranscrites par le journal « Les petites affiches », l'activité du bâtiment et des travaux publics devrait repartir à la hausse d'ici l'été comme en témoigne une augmentation des carnets de commandes des sociétés spécialisées dans ce secteur d'activité en lien avec des appels d'offres publics plus nombreux.

Les perspectives de reprise du marché seront notamment portées par :

- la reprise de la construction avec des politiques de soutien (PTZ, investissements publics),
- les projets d'infrastructures structurantes (LGV, axes TER, voirie),
- la transition énergétique qui devrait stimuler la rénovation et le développement du réseau.

5. RESULTATS PREVISIONNELS

Le compte de résultat prévisionnel de la société EUVRALIA sur les 5 prochains exercices se présente comme suit :

Compte de résultat	2024-20	%	2025-20	%	2026-20	%	2027-20	%	2028-20	%
	25		26		27		28		29	
Prestations vendues	246 000	100 %	246 000	100 %	246 000	100 %	246 000	100 %	246 000	100 %
Chiffre d'affaires	246 000	100 %	246 000	100 %	246 000	100 %	246 000	100 %	246 000	100 %
Total des produits d'exploitation	246 000	100 %	246 000	100 %	246 000	100 %	246 000	100 %	246 000	100 %
Fournitures consommables	19 784	8 %	20 180	8 %	20 584	8 %	20 584	8 %	20 584	8 %
Services extérieurs	65 160	26 %	65 160	26 %	65 160	26 %	65 160	26 %	65 160	26 %
Charges externes	84 944	35 %	85 340	35 %	85 744	35 %	85 744	35 %	85 744	35 %
Impôts et taxes	1 636	1 %	1 686	1 %	1 706	1 %	886	0 %	886	0 %
Salaires bruts (Dirigeant)	72 000	29 %	72 000	29 %	72 000	29 %	72 000	29 %	72 000	29 %
Charges sociales (Dirigeant)	28 800	12 %	28 800	12 %	28 800	12 %	28 800	12 %	28 800	12 %
Charges de personnel	100 800	41 %	100 800	41 %	100 800	41 %	100 800	41 %	100 800	41 %
Total des charges d'exploitation	187 380	76 %	187 826	76 %	188 250	77 %	187 430	76 %	187 430	76 %
Résultat d'exploitation	58 620	24 %	58 174	24 %	57 750	23 %	58 570	24 %	58 570	24 %
Résultat courant	58 620	24 %	58 174	24 %	57 750	23 %	58 570	24 %	58 570	24 %
Impôt sur les bénéfices	10 405	4 %	10 293	4 %	10 187	4 %	10 393	4 %	10 393	4 %
Résultat de l'exercice	48 215	20 %	47 881	19 %	47 563	19 %	48 177	20 %	48 177	20 %

Les remontées effectuées par la société RONCAROLO permettent à la *holding* de couvrir ses charges fixes et de générer un bénéfice net de 47 K€ par exercice.

6. DELAIS DE RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 30 septembre 2024, les capitaux propres de la société EUVRALIA étaient positifs à hauteur de 675.530 €.

MOYENS DE FINANCEMENT

1. GENERES PAR L'EXPLOITATION

En €	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Résultat de l'exercice	47 563 €	47 563 €	48 177 €	48 177 €	48 177 €	48 177 €
Capacité d'autofinancement	47 563 €	47 563 €	48 177 €	48 177 €	48 177 €	48 177 €

Les *management fees* facturés à RONCAROLO permettraient de dégager une capacité d'autofinancement de l'ordre de 47 K€ dès l'exercice 2026.

2. HORS EXPLOITATION

Néant.

MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF

Conformément aux dispositions de l’article L. 626-10 alinéa 2 du Code de commerce, le passif retenu dans le cadre du plan est celui attesté par l’Expert-comptable de la société à hauteur de 60.075,87 €, hors créances superprivilégiées.

1. CREANCE SUPERPRIVILEGIEE

Créancier	Montant déclaré	Montant retenu dans le cadre du plan
CGEA Bordeaux	5 005,69 €	5 005,69 €
TOTAL	5 005,69 €	5 005,69 €

Conformément aux dispositions de l’article L.626-20 I 1° du Code de commerce, les créances superprivilégiées seront traitées hors plan.

L’Administrateur Judiciaire saisira prochainement l’AGS d’une demande d’échéancier de paiement consistant en :

- un versement de 10% de la créance dès l’adoption du plan,
- un versement de 90% de la créance sur 12 mois à compter de l’adoption du plan.

2. CREANCES < 500 EUROS

Le détail des créances de moins de 500 € prises en compte au sein de l’attestation du passif fournie par le cabinet d’expertise-comptable est le suivant :

Créancier	Montant
APAVE	360,00 €
BLOKOS SECTOR ALARM	133,32 €
KCT	216,00 €
TOTAL	82,56 €
EDF	445,97 €
CVAE	347,00 €
TOTAL	1 584,85 €

Conformément aux dispositions des articles L.626-20 et R.626-34 du Code de commerce, les créances de moins de 500 € seront réglées à l’adoption du plan.

3. AUTRES CREANCES : 58 491.02 EUROS

Le détail du passif réglé selon les délais du plan est synthétisé comme suit :

Total passif inscrit sur l’attestation du passif de l’Expert-comptable	60 075,87 €
- Créances inférieures à 500 € (régées à l’adoption du plan)	1 584,85 €
= Total des créances à régler dans le cadre du plan	58 491,02 €

Les créances à régler selon les délais du plan sont les suivantes :

Créancier	Montant
BL ET AUDITEURS	1 440,00 €
CITROEN	4 350,67 €
FIDUCIAL	3 378,41 €
LEXCO	711,00 €
RC FINANCEMENT ET INVEST	15 084,00 €
RENAULT LE BARP	2 891,35 €
CCLS CL CIC LEASING 163992000	2 141,46 €
Cfe 2024	727,00 €
TVA 2024	11 620,00 €
PAS 09/24 ET 10/24	1 423,00 €
TVA 01/10 – 15/10/2024	3 194,00 €
IS	3 750,00 €
URSSAF	7 780,13 €
TOTAL	58 491,02 €

Dans le cadre du plan de redressement envisagé, les créances à échoir seront soumises à l'échéancier du plan, de sorte que la base de calcul des dividendes du créancier concerné sera le total des créances échues et du capital restant dû au jour du jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire.

Il est précisé que le montant du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire comporte des créances qui font l'objet de contestations dont le montant est de 203 179,51 € (hors créances contestées inférieures à 500 €) au 30 juin 2025 (montant qui représente 99,6% du passif total).

Sur la base du passif arrêté par l'expert-comptable, la société souhaite proposer un plan de redressement prévoyant un remboursement progressif et intégral du passif (à hauteur de 58 491,02 € après règlement des créances super privilégiées et de moins de 500 €) sur 5 ans selon l'échéancier suivant :

Échéances de remboursement	%	Montant du versement	CAF N-1	% de l'échéance par rapport à la CAF N-1
1ère échéance : octobre 2026	18%	10 528,38 €	47 881 €	22%
2ème échéance : octobre 2027	20%	11 698,20 €	47 563 €	25%
3ème échéance : octobre 2028	20%	11 698,20 €	48 177 €	24%
4ème échéance : octobre 2029	20%	11 698,20 €	48 177 €	24%
5ème échéance : octobre 2030	22%	12 868,02 €	48 177 €	27%
Total	100%	58 491,02 €		

Il est rappelé que conformément à l'article L. 626-12 du Code de commerce, la durée du plan ne peut excéder 10 ans et doit être fixée par le Tribunal de la procédure.

Conformément à l'article L.626-18 alinéa 4 du Code de Commerce, la première échéance sera payable à la date d'anniversaire du plan.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.626-5 du Code de Commerce, applicable à la procédure de redressement judiciaire par renvoi de l'article L.631-19 du même code :

« Les propositions pour le règlement des dettes peuvent porter sur des délais, remises et conversions en titres donnant ou pouvant donner accès au capital. Elles sont, au fur et à mesure de leur élaboration et sous surveillance du juge-commissaire, communiquées par l'administrateur au mandataire judiciaire, aux contrôleurs ainsi qu'au comité social et économique.

Lorsque la proposition porte sur des délais et remises, le mandataire judiciaire recueille, individuellement ou collectivement, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. En cas de consultation par écrit, le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut acceptation. Ces dispositions sont applicables aux institutions visées à l'article L. 143-11-4 du Code du travail pour les sommes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 622-24, même si leurs créances ne sont pas encore déclarées. Elles le sont également aux créanciers mentionnés au premier alinéa de l'article L. 626-6 lorsque la proposition qui leur est soumise porte exclusivement sur des délais de paiement.

Lorsque la proposition porte sur une conversion en titres donnant ou pouvant donner accès au capital, le mandataire judiciaire recueille, individuellement et par écrit, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. Le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut refus.

Le mandataire judiciaire n'est pas tenu de consulter les créanciers pour lesquels le projet de plan ne modifie pas les modalités de paiement ou prévoit un paiement intégral en numéraire dès l'arrêté du plan ou dès l'admission de leurs créances ».

Dès lors, les créanciers qui n'auraient pas fait connaître leurs réponses dans un délai de 30 jours seront réputés avoir accepté le plan proposé.

ENGAGEMENTS/GARANTIES

1. VIREMENTS MENSUELS

La société s'engage à provisionner entre les mains du commissaire à l'exécution du plan, 1/12^{ème} du montant de l'échéance par virement mensuel automatique qui devra être mis en place dans un délai de trois semaines suivant l'adoption du plan.

2. INALIENABILITE DU FONDS/DES TITRES

Inaliénabilité des fonds de commerce et des titres de la société pendant toute la durée du plan.

3. FOURNITURE SEMESTRIELLE DE LA COMPTABILITE

La société s'engage à fournir semestriellement une situation intermédiaire et ses comptes annuels au plus tard 6 mois après la clôture.

OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

La présentation d'un plan de redressement en faveur de la société EUVRALIA était conditionnée au retournement pérenne de l'activité de sa filiale RONCAROLO, puisque son chiffre d'affaires dépend exclusivement de la capacité contributive de cette dernière.

La période d'observation a permis à la société RONCAROLO de sécuriser la poursuite de son activité et de retrouver un niveau de trésorerie satisfaisant grâce à la mise en place de mesures correctives ayant conduit à une réduction considérable de son niveau de pertes.

Le maintien du niveau de rentabilité de RONCAROLO devra néanmoins se confirmer au cours des prochaines années puisque son niveau de passif demeure extrêmement élevé.

La société RONCAROLO devra générer une capacité d'autofinancement suffisante pour :

- assurer les annuités de son plan de redressement,
- permettre le règlement de ses charges fixes,
- remonter un niveau de trésorerie suffisant vers EUVRALIA afin de lui permettre de financer son activité tout en honorant les échéances de son plan.

De fait, l'Administrateur Judiciaire est favorable à la présentation du plan de redressement modélisé en faveur de la société EUVRALIA qui permet d'assurer le désintéressement de l'intégralité des créanciers.

*_*_*_*_*_*

Si votre Tribunal estime opportun d'arrêter le plan de redressement en faveur de la société EUVRALIA, il conviendra donc :

- de fixer sa durée ;
- de prendre acte des engagements de la société ;
- de prévoir le versement de la première annuité en octobre 2026 ;
- de désigner Monsieur Benoît RONCAROLO comme tenu d'exécuter le plan ;
- de prononcer l'inaliénabilité du fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan ;
- de désigner le commissaire à l'exécution du plan.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président et Juges, en l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Benoît RONCAROLO

Aurélien MOREL

DocuSigned by:

63CDF774633F4BE...

Signé par :

20A3BEF19A3B432...